

Le Secrétariat  
du Chef du Département fédéral  
des Affaires étrangères

p.B.22.52.Iran.(Am.) - CD/LM

Berne, le 3 octobre 1990

Strictement confidentiel

Entretien du Chef du département (BRF) avec le MAE Velayati (VE)  
(New York, Palais des Nations Unies, 29 septembre 1990)

---

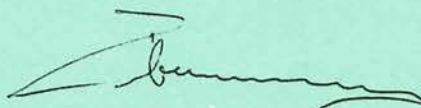
BRF se félicite de l'établissement d'un contact personnel entre les Ministres. Puis il donne lecture du message que Tel-Aviv nous a adressé, concernant le geste attendu pour lancer l'opération "grand nettoyage", relevant son caractère unilatéral et sans précédent. Il ajoute que si l'Iran accepte ce geste pour ce qu'il est, alors il s'agira de répondre à l'attente israélienne concernant ses soldats disparus et ensuite qu'il faudra obtenir la liste des personnes détenues par Israël, qui intéressent la partie iranienne.

VE s'enquiert d'emblée du rôle qu'auraient joué les Etats-Unis dans cette libération annoncée et si des pressions ont été exercées sur Israël. BRF rappelle alors la genèse de l'opération en cours et ses propres contacts avec le Secrétaire d'Etat Baker en octobre 89 lorsqu'il l'a encouragé à faire usage autant que possible de l'entremise suisse à Téhéran, et avec le DG Mousavian en novembre 89. Il précise que les Etats-Unis étaient très intéressés à progresser sur la question des otages et qu'ils saluaient toute initiative aidant à trouver une solution, y compris un geste des Israéliens. C'est bien comme mesure de confiance qu'il faut donc interpréter la présente nouvelle. Quant à la question de l'information, BRF part du principe que, à ce stade, rien ne devrait transpirer de cette affaire. Si toutefois une quelconque indiscretion devait avoir lieu, la Sprachregelung (connue des postes concernés) servirait de réponse. VE se déclare en parfait accord avec cette manière de voir et d'agir.

VE remercie alors la Suisse pour son rôle instrumental dans l'opération en cours. Il perçoit le geste qui vient d'être communiqué comme étant un pas très important vers une solution globale de la problématique des personnes détenues dans la région. VE se réjouit que les Etats-Unis aient "exercé leur influence" sur Israël (sic) pour obtenir ce résultat. Cela facilitera toute libération ultérieure. VE informera son gouvernement de la teneur de ces messages et notre Ambassade à Téhéran sera informée de la suite des événements.

Concernant l'affaire de l'assassinat de Kazem Radjavi, BRF rappelle la position du Conseil fédéral qui consiste à respecter strictement les règles de notre état de droit et de la séparation des pouvoirs et que la justice suivra son cours. La même attitude le guide en ce qui concerne la plainte déposée par l'Iran contre "La Suisse". VE remercie de ces précisions et exprime sa satisfaction quant à la recevabilité de la plainte en question.

Enfin, sur le Golfe, BRF brosse brièvement la position suisse sur les sanctions, et le soutien aux principes fondamentaux du droit international. VE réitère l'engagement iranien, conforme aux Résolutions de l'ONU, et souligne que son gouvernement entreprendra tout ce qui est en son pouvoir pour contrôler la très longue frontière avec l'Irak pour stopper toute contrebande. Il réaffirme aussi la nécessité d'une solution pacifique à la crise du Golfe et le besoin de mettre sur pied un système de sécurité régional.



Pierre Combernous

Copie p.i.:

- Ambassade de Suisse, Téhéran
- Ambassade de Suisse, Tel-Aviv
- Ambassade de Suisse, Washington
- BRF / JAC / SRU / SI